

CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 14 AVRIL 2014

Etaient présents : Yves George, le Maire,

Mesdames Duneau Josette, Le Floch Claire, Martin Dominique, Rossignol Anne, Messieurs Dos Santos Félisberto, Gledel Georges, Lasnier Henri, Oleskow Philippe, Pesme Olivier, Prévost Guy, Talbot Alain, Touzelet Serge, Trioreau Philippe, Virlet François.

Absents et excusés : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : DUNEAU Josette

Rappel de l'ordre du jour :

Délibérations :

- Délégation du conseil municipal au maire
- Délégation du maire aux adjoints (arrêtés)
- Indemnités de fonction
- Désignation des délégués des syndicats
- Constitution des commissions et comités consultatifs
- Révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) – concertation – commission PLU
- Agglopolys : Transfert des villages d'entreprises – désignations des membres commissions
- Désignation du correspondant défense
- Cimetière : Tarifs taxe de dispersion des cendres, concessions et emplacements

- Questions diverses

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès verbal du 17 mars 2014. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELEGATION AU MAIRE

Suite à la mise en place du Conseil Municipal le 23 mars 2014, du maire et des adjoints le 29 mars 2014, il convient de déléguer au maire certaines compétences pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal. Le conseil municipal, unanime, décide de déléguer au maire durant la durée de son mandat les compétences ci-dessous :

1	le règlement des dommages pour des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux
2	l'exercice des actions en justice
3	la création de classes dans les établissements d'enseignement
4	l'aliénation du mobilier jusqu'à hauteur de 4 600€
5	la fixation des honoraires de profession libérale
6	la fixation du montant des offres aux expropriés
7	l'acceptation des dons et legs sans charges
8	l'affectation du patrimoine communal
9	la délivrance et la reprise des concessions funéraires
10	la création de régie comptable
11	la passation des contrats d'assurance
12	la réalisation des emprunts limités au montant inscrit chaque année au budget primitif
13	la passation et le règlement des marchés négociés
14	la conclusion de contrats de location n'excédant pas 12 ans
15	la signature de la convention prévue par l'article L 311.4 du code de l'urbanisme pour la participation pour voirie et réseaux (PVR).

DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS

Monsieur Yves George, le maire, présente aux membres du Conseil Municipal, les arrêtés portant sur la délégation de fonction permanente pour les quatre adjoints. Ainsi sont accordées les délégations ci-dessous :

1^{er} adjoint	PREVOST Guy	les affaires générales, les pouvoirs de police, travaux, la gestion du cimetière (service technique), la responsabilité de l'équipe communal affectée à l'entretien des bâtiments et espaces communaux, l'organisation des fêtes et manifestations.
2^{ème} adjoint	DUNEAU Josette	l'action sociale et la solidarité, les relations avec la population, les écoles et la cantine, la gestion du cimetière (service administratif), les cérémonies, la responsabilité des employés communaux affectés à l'école, la garderie et la cantine.
3^{ème} adjoint	TOUZELET Serge	les relations avec les entreprises, artisans et commerçants, le développement économique et la sécurité.
4^{ème} adjoint	LASNIER Henri	l'urbanisme et l'environnement.

INDEMNITES DE FONCTION

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales, qui est de 2 432.91€ par mois pour la commune de Ménars. Monsieur le Maire percevra une indemnité de fonction au taux de 20% de l'indice brut 1015, le premier adjoint percevra une indemnité au taux de 14% et pour les trois autres adjoints au taux de 10% de l'indice brut 1015.

DESIGNATION DES DELEGUES DES SYNDICATS

Le Conseil Municipal, unanime, désigne les membres.

INTITULE	INTITULE	INTITULE	INTITULE
Pays des châteaux	SICALA	S.I.A.B.	SIDELC
SIAEP Suèvres	VALECO		

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, unanime, crée les commissions et désigne les membres.

INTITULE	INTITULE	INTITULE	INTITULE
Appel d'offres	Logements	Liste électorale	Urbanisme Révision du P.L.U
Ad Hoc – Les Coutures	Scolaire (RPI)		

CONSTITUTION DES COMITES CONSULTATIFS

Le Conseil Municipal, unanime, crée les comités consultatifs et désigne les membres.

INTITULE	INTITULE	INTITULE	INTITULE
Population - Animations	Travaux	Urbanisme-environnement	Comité de pilotage Plan communal de Sauvegarde
Relations-entreprises artisans et commerçants	Sécurité	communication	

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Le Code Général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux membres titulaires et suppléants doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal. Aussi, le conseil municipal dresse une liste de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants à proposer à la Direction des services fiscaux en charge de la désignation de 6 membres commissaires et 6 membres suppléants.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

A la demande du Ministère de la Défense, le Conseil Municipal doit désigner un élu comme le « correspondant défense ». Interlocuteur privilégié des autorités civiles, sa mission est de transmettre des informations et de sensibiliser les administrés de la commune aux questions de défense. Le Conseil Municipal, unanime, désigne Mr Philippe Trioreau.

REVISION DU P.L.U.

Le bureau d'études « Urban'ism » de Bourgueil (37) en charge de la procédure de révision du POS valant PLU, débutée en juillet 2013, demande que soit reprise une nouvelle délibération afin de compléter et d'apporter des précisions à la précédente délibération. Monsieur le Maire précise que les raisons de la révision et les modalités de concertation doivent être étoffées et détaillées. Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, prescrit la révision du P.O.S (Plan d'Occupation des Sols) en P.L.U (Plan Local d'Urbanisme), ouvre la concertation pendant toute la durée de l'étude.

AGGLOPOLYS – COMMUNAUTE D AGGLOMERATION BLAISOISE

➤ Transfert des villages d'entreprises

Par délibération du 20 février dernier, le Conseil Communautaire a adopté les conditions financières et patrimoniales du transfert des villages d'entreprises à Agglopolys. Conformément aux dispositions du CGCT, ces conditions doivent également être soumises au vote de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres d'Agglopolys. Il s'agit des villages de l'Arrou, de Bégon et de la Pérouse situés à Blois. Les membres présents approuvent le principe de transfert et autorisent le maire ou son représentant à signer tout acte et décision matérialisant ces transferts.

➤ Désignation des membres des commissions au sein d'Agglopolys

La liste des commissions a été portée à la connaissance du conseil municipal pour la nomination des membres au prochain conseil municipal.

CIMETIERE

➤ Jardin du souvenir

Suite aux observations des services de la Préfecture, il y a lieu de revoir les tarifs de la taxe de dispersion des cendres et de la plaque gravée. Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de fixer la taxe de dispersion à 30€ et le prix de la plaque nominative gravée à 100€. Monsieur le maire est chargé d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires.

➤ Concessions

Selon la délibération n° 2011-12 du 7 mars 2011, il y a lieu de réviser les tarifs des concessions et emplacements. Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels suivants : pleine terre 90€ - Case columbarium 710€ - durée de la concession trentenaire 100€.

INFORMATIONS DUNEAU Josette

Repas des Aînés : Une soixante de personnes a répondu à l'invitation de la municipalité pour le traditionnel repas. Préparé et servi par les membres du conseil municipal, sous la houlette de Mme Duneau, ce repas était un moment de convivialité. Monsieur le Maire a rendu un hommage aux doyens présents.

QUESTIONS DIVERSES

Elections Européennes:

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux d'assurer une permanence au bureau de vote le **dimanche 25 mai**.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	
DUNEAU Josette		ROSSIGNOL Anne	
GLEDEL Georges		TALBOT Alain	
LASNIER Henri		TOUZELET Serge	
LE FLOCH Claire		TRIOREAU Philippe	
MARTIN Dominique		VIRLET François	
OLESKOW Philippe			